



## La Politique agricole Suisse et son système d'AOP comme facteur de résilience à la libéralisation des marchés laitiers :

### le cas du Tête de Moine AOP

Axel Magnan<sup>1</sup>, Dominique Barjolle<sup>2</sup>, Aurélie Trouvé<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Expert Agricole, Equad RCC, Nantes

<sup>2</sup> Enseignante-chercheur en économie agraire, ETH Zurich, Institut de Sciences Agraires,  
Groupe Agroecosystèmes durables, Tannenstrasse 1, TAN F6, 8092 Zurich

<sup>3</sup> Maître de conférences en économie, UFR d'Agriculture comparée, AgroParisTech

E-mail auteur correspondant : axel.magnan@agroparistech.fr

#### Résumé

La Suisse se distingue de ses voisins européens en termes de politique agricole par des soutiens directs importants aux filières, visant à assurer l'autosuffisance alimentaire et à protéger ses filières de la concurrence. Cela a permis d'élaborer pour le lait un système d'aides directes découplées importantes pour des prestations agroécologiques, et d'autres couplées par litre de lait transformé en fromage. Les AOP bénéficient de soutiens publics et d'un cadre légal complétant le dispositif protégeant les AOP fromagères suisses d'un marché progressivement libéralisé depuis 1999. D'où la prospérité relative actuelle des exploitations suisses produisant du lait pour l'AOP Tête de Moine, qui sont, en comparaison d'autres pays européens, de faibles tailles et intensives en main d'œuvre, et cela pose en contrepoint des questions sur l'avenir de la filière si ce soutien devait être démantelé.

**Mots-clés** : Suisse, AOP, Tête-de-Moine, Interprofession, politique agricole



## **La Politique agricole suisse et son système d'AOP comme facteurs de résilience face à la libéralisation des marchés laitiers : le cas du Tête de Moine AOP**

### **Introduction**

La Suisse dispose d'une place particulière dans l'espace européen. Elle est confrontée à une ouverture de ses marchés de biens, notamment agricoles, à cet espace, mais dispose de sa propre politique agricole, puisqu'elle est hors de l'Union européenne. De ce point de vue, elle a supprimé avant l'UE certaines mesures de régulation (par exemple, quotas laitiers supprimés dès 2009 au lieu de 2015 dans l'UE). Mais elle maintient aussi des politiques aujourd'hui inédites en Europe, tel le maintien de très importants soutiens couplés.

Dès les années 70, la Suisse commence, afin de valoriser au mieux ses territoires disparates et parfois difficiles pour l'agriculture, à mener des politiques différenciées entre les zones et les filières. Pour la production laitière, cela aboutira au tournant du XXIème siècle à l'instauration de deux filières « jumelles ». D'abord, une production laitière dite "d'industrie", destinée au lait liquide et à usage industriel, plutôt concentrée sur la plaine, moins subventionnée mais protégée des importations ; et une filière fromagère, majoritairement en montagne, mise en concurrence sur le marché international mais armée d'un système d'AOP ainsi que de paiements directs découplés supplémentaires afin de maintenir les revenus de l'exploitation. Les exploitations fromagères bénéficient également d'un supplément pour le lait transformé en fromage pour assurer une certaine compétitivité à l'étranger mise à mal par les conditions pédoclimatique et le contexte économique du franc suisse fort.

Aujourd'hui, la Suisse a largement libéralisé son marché laitier, et la coûteuse politique agricole va dans une direction, certes compatible avec, mais différente de celle de son voisin européen. Cette évolution touche en particulier les AOP suisses, qui représentent une part importante de la production fromagère suisse (50% de la production fromagère suisse sur janvier-février 2016 selon la Fédération des producteurs laitiers suisse, 2016)

Cet article présente les résultats et éléments de discussion issus d'une étude commandée par la FAO, s'intéressant à 10 AOP dans le monde qui, dans des conditions politiques et matérielles très disparates, ont su obtenir des résultats économiques intéressants pour les



produits concernés. Cette étude s'est notamment intéressée au cas de la Tête de Moine AOP. Cette production, de taille modeste mais véritable succès au sein des AOP suisses, a été analysée afin de comprendre les déterminants de ce succès. Il s'agissait de comprendre et de séparer l'influence de la politique agricole globale, du système entourant les filières fromagères ainsi que spécifiquement du système d'AOP. Mais au-delà de l'AOP, le cas Tête-de-Moine est révélateur de l'influence du cadre politique sur la dynamique d'un produit et d'une filière laitière, et des apports et limites du système laitier suisse à ses filières.

Cette étude a été menée en utilisant la méthode du diagnostic agraire. Cette méthode d'analyse se base sur une étude pluridisciplinaire d'une région agricole formant une unité de cohérence agricole, appelée système agraire, afin d'en déterminer les différents systèmes de productions, correspondant à des exploitations aux systèmes de cultures et d'élevage, ainsi qu'aux logiques de fonctionnement divergentes. Ces systèmes sont analysés et modélisés via la collecte de données lors d'entretiens technico-économiques avec les exploitants, et remis dans leur contexte pédoclimatique et historique via des études complémentaires, et cela afin de comprendre les déterminants de leur fonctionnement et de déterminer les trajectoires d'évolution dans lequel les exploitations de la zone étudiée s'inscrivent. (Cochet et al., 2007)

## 1. Contexte de l'étude

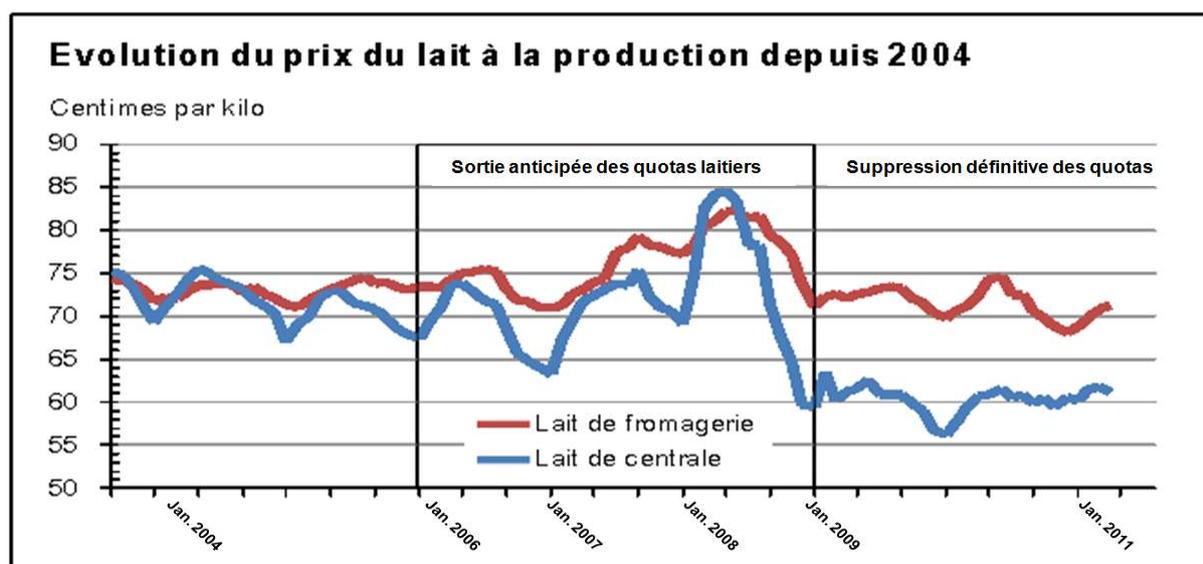


Figure 1 : Evolution des prix moyens du lait d'industrie et de fromagerie (source : Office fédéral de l'agriculture OFAG)

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



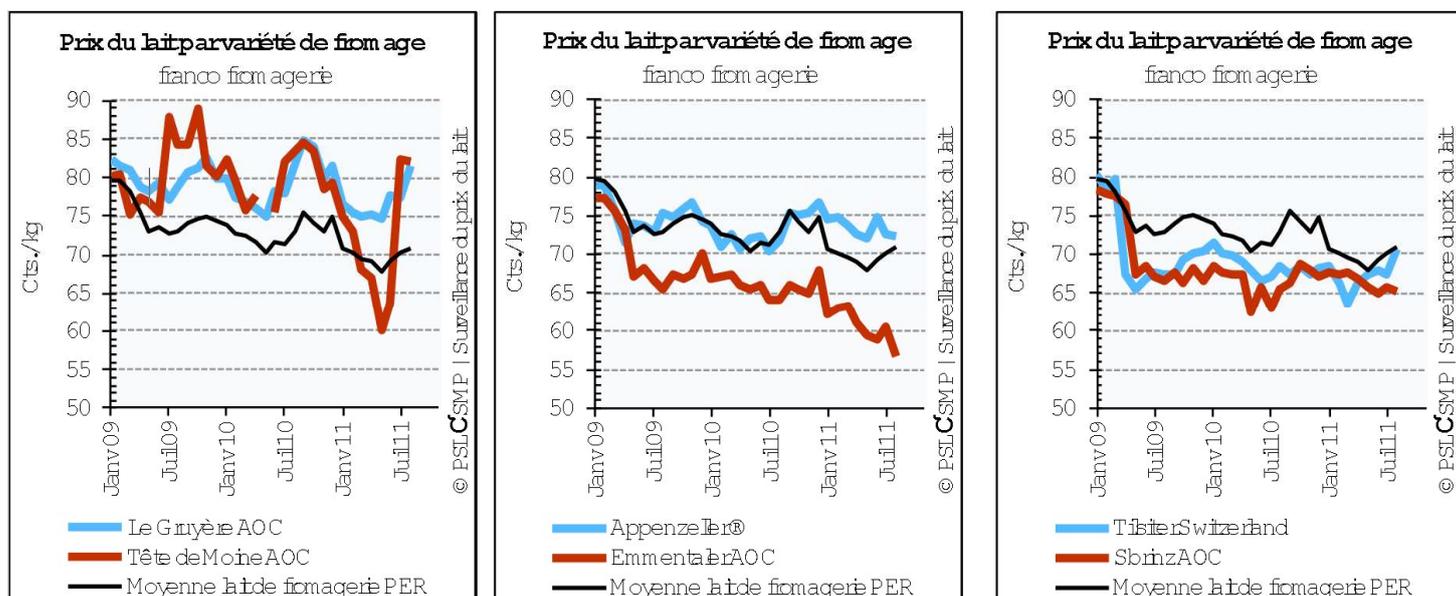
A partir de 1999, la Suisse est entrée dans un grand mouvement de dérégulation du marché de ses fromages, avec l'abandon de la "ligne jaune". Derrière ce terme se cache l'arrêt de l'importante régulation du marché des fromages suisses, qui se sont retrouvés davantage exposés à la concurrence des fromages européens importés. D'un prix garanti, le régime a basculé vers un système d'aides directes aux exploitations pour des prestations écologiques tandis qu'une autre forme de soutien couplé était versé aux fromageries pour le lait transformé en fromage, aide répercutée ensuite aux producteurs de manière systématique par une majoration égale du prix payé au litre de lait. Cette aide conséquente s'élève à 0,15 CHF (environ 0,13€ au taux de change de mai 2016) le litre, pour un prix du lait à l'époque aux alentours de 0,80 CHF. Une aide supplémentaire préexistante de 0,03 CHF le litre de lait était déjà versée pour les fromages dont le lait est produit sans ensilage, et a été maintenue.

En parallèle de cet important coup de pouce au prix du lait transformé en fromage, la Suisse a établi simultanément un système d'AOP et d'Interprofessions qui seront le fer de lance de la filière fromagère suisse. De plus, les aides à la promotion et l'exportation des produits agricoles ont été augmentées. Les années 2000 ont ainsi vu l'installation et l'organisation des AOP fromagères suisses qui ont connu des succès plus ou moins grands selon le cahier des charges du produit, la segmentation de marché qu'il instaure et l'organisation de chaque AOP et de son Interprofession respective.

Plus de quinze années après, le bilan de ces mesures est nuancé. La "ligne blanche" (le lait non destiné à la production fromagère) a été libéralisée en 2009 au moment de l'abandon du système des quotas laitiers, et connaît aujourd'hui une crise importante (voir chute du prix depuis 2008 sur la figure 1). L'abolition des quotas était accompagnée d'une obligation de contractualisation exploitant-acheteur de lait, qui a vulnérabilisé les exploitations dans un rapport de force plus défavorable face à l'aval et qui a imposé des prix plus faibles et bien plus volatils à des exploitations majoritairement herbagères et de petite taille (19.7 ha en moyenne en Suisse, OFAG 2015). Contrairement à la fin de la ligne jaune, celle de la ligne blanche n'a pas été accompagnée d'aides mais de l'instauration de prix du lait « A, B et C » différenciés – avec plus ou moins de succès - dans le cadre de l'interprofession laitière, correspondant à des valorisations du lait décroissantes (respectivement sur le marché national, partiellement et totalement à l'étranger).



La ligne jaune a elle connue des succès variables après 2009 (cf. figure 2). Certaines AOP comme l'Emmental et le Sbrinz rencontrent des difficultés et ont diminué leurs volumes et leurs prix depuis 2008, d'autres comme le Gruyère ou le Tête de Moine sont aujourd'hui dans de bonnes dynamiques en termes de volumes et de prix, y compris de prix payé au producteur de lait. Et devant des évolutions récentes comme celle de la fin du plafonnement des taux de change euro-franc suisse, la résilience des filières AOP reste relativement bonne.



**Figure 2 :** Evolution des prix moyens des principaux fromages suisses dans les trois années ayant suivi la fin des quotas laitiers (Données OFAG)

Néanmoins, le coût important de ces mesures de protection fait de plus en plus remettre en question cette politique, même si la question agricole et alimentaire reste importante pour l'opinion publique suisse, attachée à sa sécurité et son autonomie alimentaire.

## 2. Méthodes d'analyse

Afin d'analyser la dynamique et la structure de la filière, un travail de terrain de 6 mois a été réalisé sur le territoire principal de production de l'AOP Tête de Moine, la région des Franches-Montagnes, située à cheval sur les cantons de Berne et du Jura. Au cours de cette phase de terrain, une analyse des déterminants physiques du territoire, qu'ils soient géologiques, climatiques et topographiques, a été réalisée afin de faciliter la compréhension des logiques d'acteurs. Pour les exploitations agricoles, la dynamique des entités engagées



dans l'AOP a été étudiée comme spécifié selon la méthode du diagnostic agraire, développée au sein de l'UFR d'agriculture comparée d'AgroParisTech (Cochet et al., 2007).

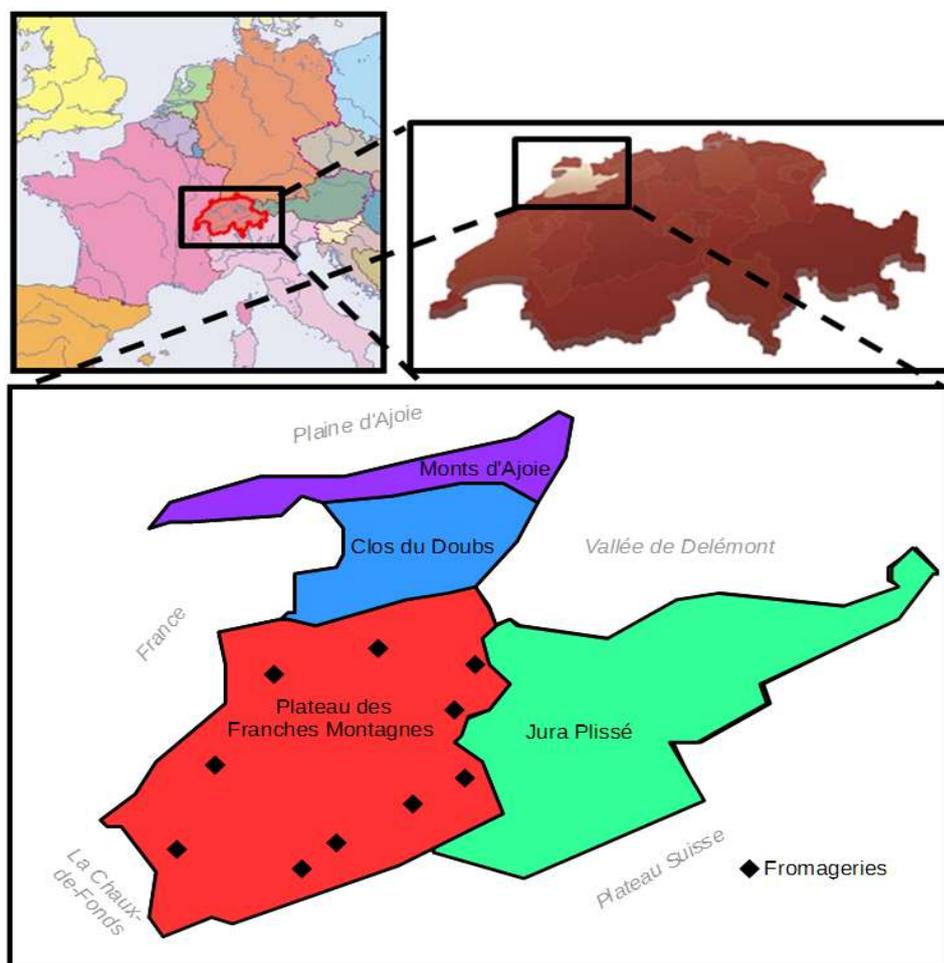


Figure 3 : Zonage de l'aire de Production AOP et position de la zone d'étude en son sein

56 entretiens ont été réalisés auprès d'un échantillon d'acteurs sélectionnés afin de représenter la diversité des exploitations et des filières au sein de la zone AOP. Les entretiens réalisés ont permis la reconstitution des trajectoires historiques et la modélisation technico-économique d'exploitations-types. Ce travail fut fait pour les exploitations AOP et non-AOP, permettant une lecture comparée de leurs résultats économiques ainsi que la contextualisation historique et politique des dynamiques de ces exploitations. Dans la région étudiée, 16 types d'exploitations ont ainsi été identifiés : 5 dont la production majoritaire est le lait d'industrie, 6 pour le lait de fromagerie, 3 pour l'élevage bovin et 2 pour l'élevage allaitant (cf. Annexe 1).



Des entretiens ciblés ont également permis d'approcher le fonctionnement des fromageries et affineurs impliqués dans la production AOP. Les agents de la transformation ont ainsi été rencontrés et interrogés sur leur fonctionnement technique et économique, sur leurs trajectoires mais aussi sur leurs positions sur l'organisation et les orientations des filières AOP dans lesquelles ils sont impliqués (Tête de Moine mais aussi Gruyère AOP), ainsi que des filières sans appellation. Les informations obtenues ont permis de reconstituer l'organisation économique de la filière Tête de Moine et d'identifier les implications sur le partage de la valeur ajoutée. Sauf mention contraire, l'intégralité des chiffres et données fournies provient ainsi des entretiens réalisés avec les acteurs des filières AOP et non-AOP de la région suisse des Franches-Montagnes, réalisés dans le cadre de ce mémoire de fin d'études. Les lacunes en termes de données récoltés via les entretiens ont été comblées par un travail bibliographique, principalement auprès de l'Office Fédéral de l'Agriculture. Ces données ont permis une meilleure exploitation et contextualisation des résultats obtenus.

### 3. Résultats

#### 3.1. Comparaison des valeurs ajoutées et revenus agricoles

Les résultats de l'analyse technico-économique sont visibles sur les figure 3 et 4, présentant la valeur ajoutée et le revenu agricole par actif de l'exploitation en fonction de la surface exploitée par actif, et ce pour les 16 systèmes identifiés sur la zone d'étude. Les systèmes "jaunes" A et ADA présentés sur le graphique sont des systèmes allaitants, les systèmes "rouges" E, EL et EA sont des systèmes équinés, les "bleus" LIH, LIB, LIC, LIM et LIG les systèmes lait d'industrie et les "verts" LFC, LFH, LFB, LFM, LFV, LFP les systèmes lait de fromagerie impliqués dans la production de Tête de Moine et/ou de Gruyère AOP (cf Annexe 1).

L'analyse des données d'entretiens a montré que l'activité agricole génère pour la majorité des exploitations des revenus agricoles nets par exploitant au-delà du salaire minimum observé dans la branche agricole (3300 CHF nets mensuels par équivalent temps plein). Ces revenus proviennent néanmoins majoritairement des soutiens publics car à l'inverse, presque aucune exploitation n'atteint ce seuil en termes de valeur ajoutée nette. Sur les exploitations AOP, les résultats montrent que la valeur ajoutée ne se détache pas, voire

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

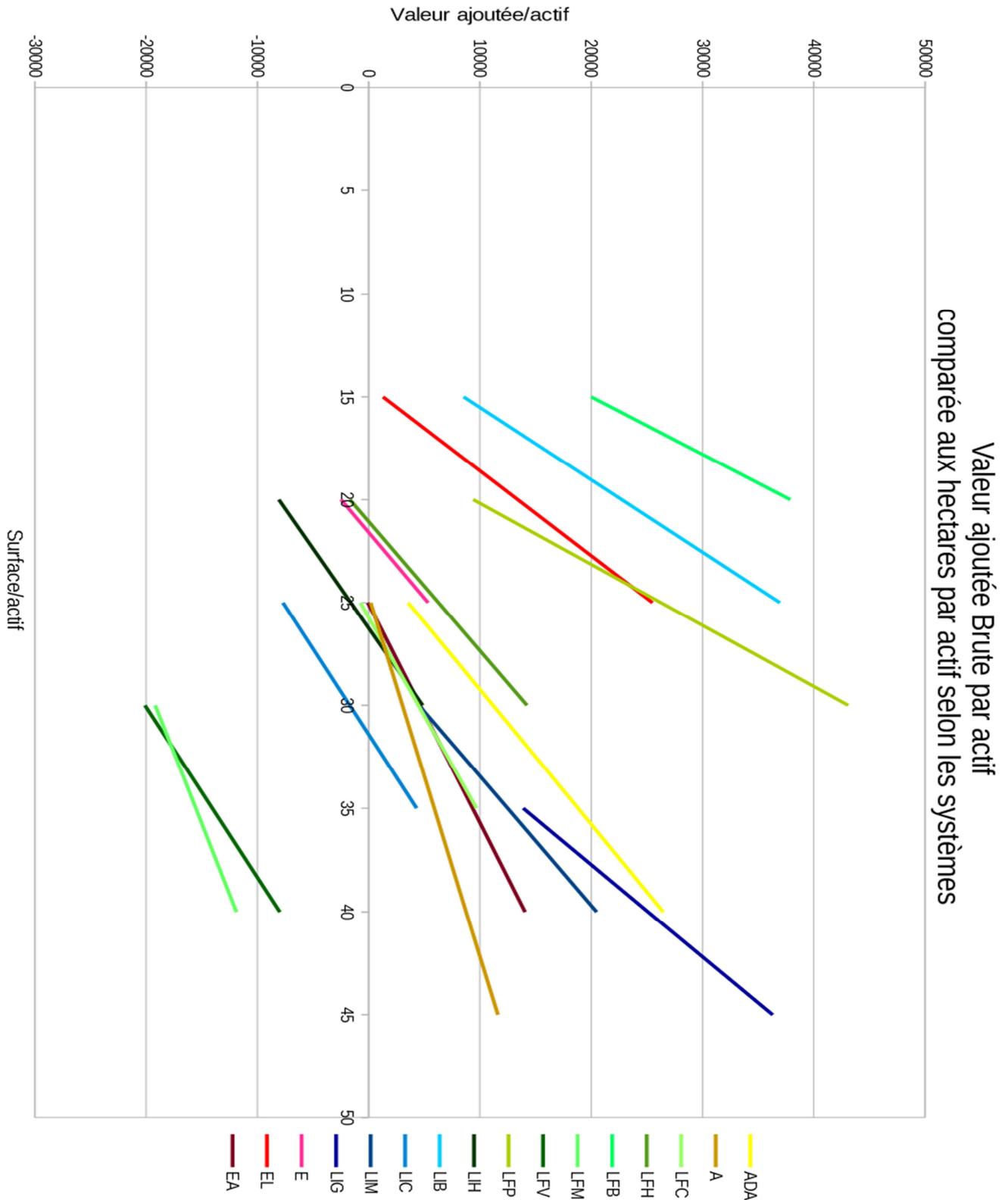


Figure 3 : Valeur Ajoutée Nette en CHF par actif comparée aux hectares par actifs pour les différents systèmes étudiés

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

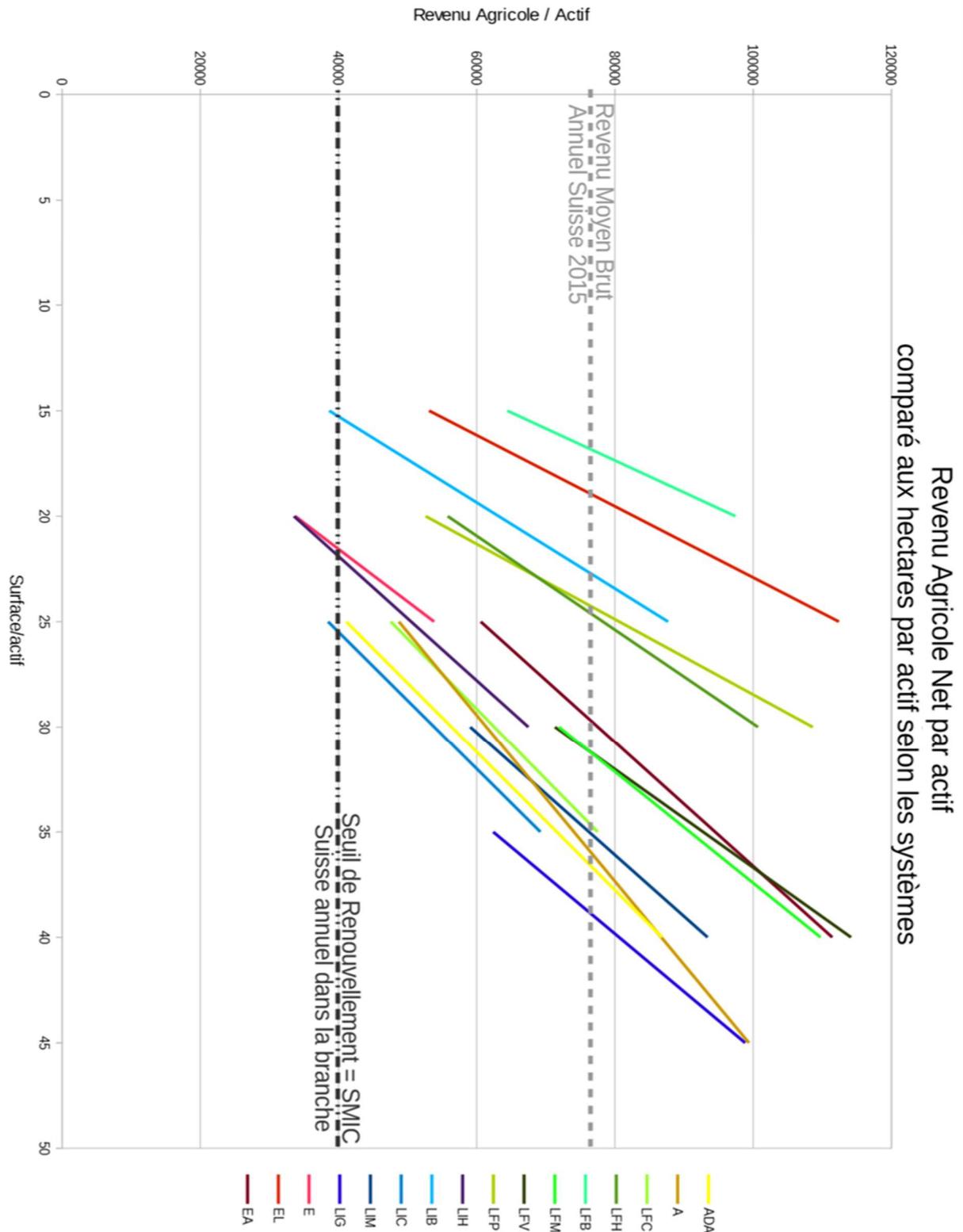


Figure 4 : Revenu Agricole Net en CHF par actif comparé aux hectares par actifs pour les différents systèmes étudiés

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

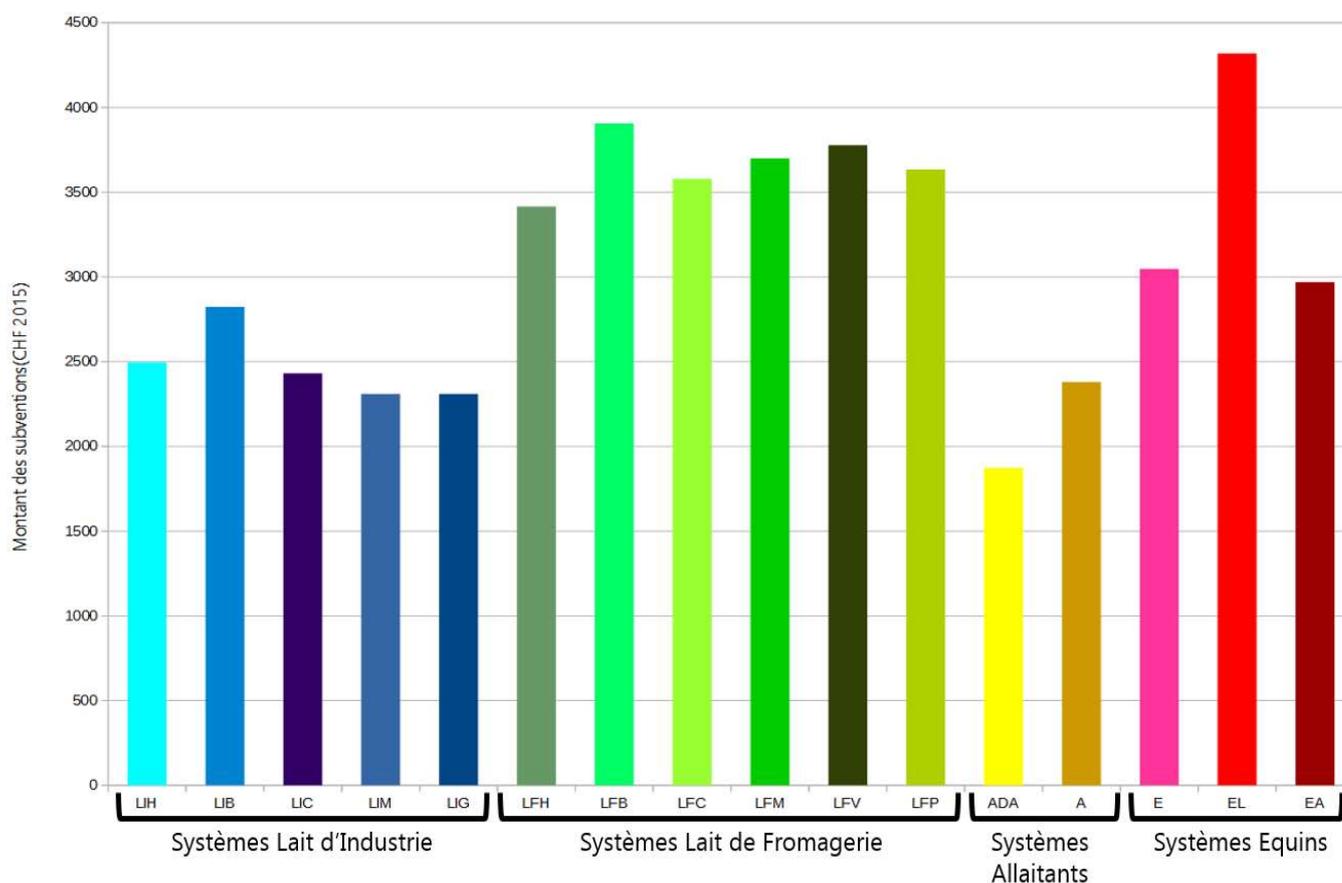
VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



même est souvent plus faible que dans les systèmes non-AOP, principalement à cause d'une dynamique d'investissement plus forte et d'une gestion des charges moins drastiques, étant moins soumis à la contrainte économique. En revanche, le revenu agricole de ces exploitations impliquées dans la filière Tête de Moine est à surface égale plus élevé que celui des structures impliquées dans les autres filières régionales. Les revenus à l'hectare de ces exploitations sont comparativement plus importants, et permettent le maintien de plus petites structures que les autres filières sur le territoire de l'AOP.



**Figure 5 :** Montant moyen en CHF des soutiens couplés et découplés ramenés à l'hectare pour les différents systèmes de la zone d'étude

Les subventions publiques par hectare sont en moyenne plus élevées dans les filières fromagères (Gruyère et Tête de Moine) que dans les autres filières locales (figure 5). La différence provient principalement des aides couplées au lait de fromagerie, les aides découplées restent en effet globalement peu liées à l'implication dans l'AOP et bien plus au degré d'intensité en capital matériel ramené à l'hectare et à la part d'herbage de l'exploitation.



En effet, sur les 5 piliers des paiements découplés suisses<sup>1</sup>, seul un concerne la production agricole en tant que telle, le reste étant lié à l'utilisation d'herbages et au faible chargement animal ainsi qu'aux services écosystémiques dont celui de la qualité du paysage. De manière similaire, les systèmes équins dont le niveau de subvention se détache doivent également ce niveau de soutien à des aides couplées à la production équine.

Néanmoins, les résultats montrent que si ces subventions encouragent la production fromagère, elles ne suffisent pas à expliquer la dynamique de la tête de Moine. En effet, nous avons vu que la dynamique de prix et la valeur ajoutée sont meilleures dans le cas du Tête de Moine comparée à celle d'autres fromages avec ou sans AOP (cf figures 2, 3 et 4), et qu'il existe donc un effet spécifique à l'AOP d'une part, et de l'AOP Tête de Moine spécifiquement d'autre part, permettant de dégager des revenus plus importants pour les éleveurs.

### 3.2. Les avantages spécifiques de l'AOP Tête de Moine

Les différences visibles avec les fromages non AOP semblent tenir notamment à la structuration de la filière. Les filières AOP sont organisées par une Interprofession cogérée par un collège de producteurs et un autre de transformateurs (fromagers et affineurs). Cette Interprofession contrôle la qualité du produit ainsi que les volumes commercialisés. Elle supervise la répartition annuelle des volumes d'AOP, laissant aux transformateurs seulement le contrôle de la répartition mensuelle de ces volumes. Cette double régulation de la qualité et des volumes de production débouche donc sur une régulation indirecte des prix par l'Interprofession, permettant de les déconnecter des prix des autres produits laitiers.

---

<sup>1</sup> La majorité des aides se répartit en 5 piliers correspondant aux 5 objectifs de la politique agricole suisse :

- Contributions au maintien d'un paysage cultivé : Aides données pour le fait de maintenir des terres en cultures, et disposant de majorations selon la difficulté du milieu ou la pente.
- Contributions à la sécurité de l'approvisionnement: Aides données aux terres agricoles impliquées dans une production alimentaire.
- Contributions à la Biodiversité : Aides données pour le maintien de la qualité environnementale et écologique des terres exploitées.
- Contributions à la qualité du paysage : Aides portant sur la qualité esthétique et touristique du paysage assuré par la ferme et les terres cultivées.
- Contributions au système de production : Aides destinées à soutenir les systèmes durables, comme les systèmes d'élevage herbagers et les systèmes de production bio.



La dynamique moins positive des AOP ayant des systèmes de régulation moins importants, comme l'Emmentaler, comparée à la Tête de Moine et aux autres AOP (cf figure2) ayant des Interprofessions régulant les volumes, comme le Gruyère, vient étayer cette hypothèse. A noter que l'Interprofession agit en réponse aux signaux de marchés, et que la moitié des activités de promotion qu'elle réalise sont remboursées par l'Etat Fédéral. De plus, elle est l'organe de lutte contre la contrefaçon étrangère, activité cruciale pour un produit à forte valeur ajoutée mais à faible production, dont 60 % est aujourd'hui exportée.

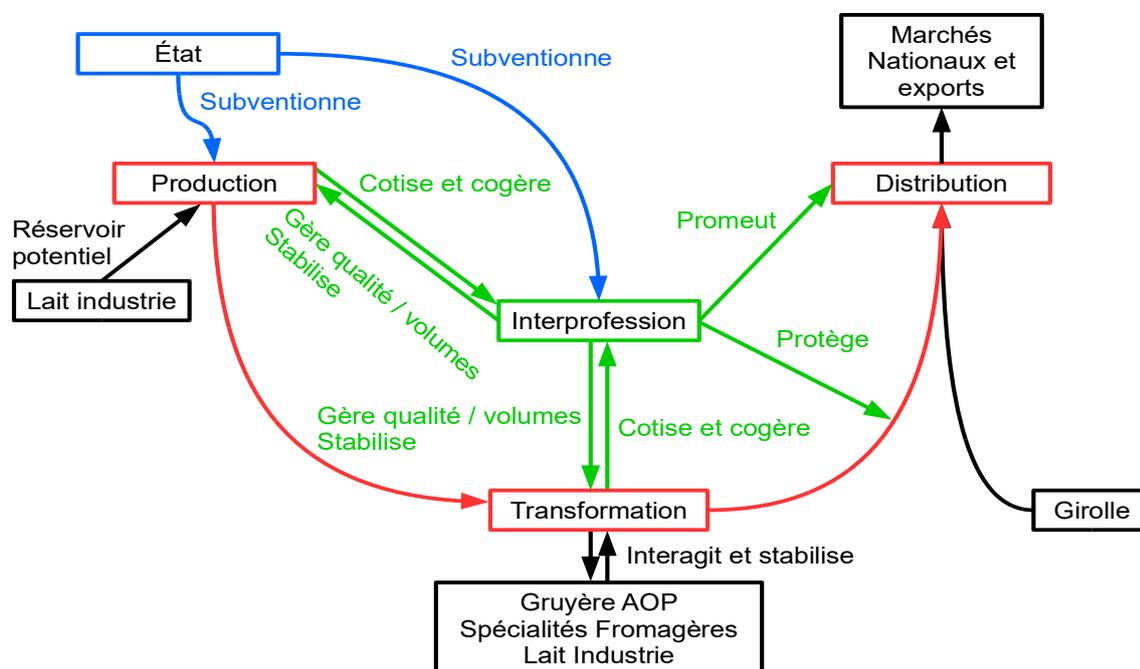


Figure 6 : Structure de la filière Tête de Moine AOP

Quant aux éléments justifiant la dynamique spécifique de l'AOP Tête de Moine, ils sont liés à la nature et l'histoire du produit. Fromage à l'origine ancienne mais n'existant sous sa forme actuelle de fromage mangé en corolle que depuis 1971, le Tête de Moine est un produit au mode de consommation inédit, impliquant un outil spécifique de découpe : la Girole<sup>2</sup>. Les transformateurs ont positionné leur produit sur une segmentation de luxe et sur un marché de niche, celui de la consommation festive et événementielle. Ce choix a par la suite été la source

<sup>2</sup> La Girole est un outil de découpe spécifique au Tête de Moine. Composée d'un axe en acier posé sur une planche en bois, elle sert de support au fromage que l'on embroche sur l'axe avant de faire tourner à la main une lame en acier que l'on aura enfilé sur l'axe sur la surface du fromage, afin de récupérer de fines corolles de fromage qui sont la principale forme de consommation du Tête de Moine

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



de la dynamique du produit en Suisse et à l'international, passant de 200 à 2 000 tonnes produites chaque année entre 1971 et 2005.

L'Interprofession n'a dès lors été que l'institution parachevant cette initiative locale et collective, en institutionnalisant sa gestion et en donnant aux producteurs des moyens accrus de régulation, de promotion et de lutte contre la contrefaçon. Au vu des prix de commercialisation importants, surtout à l'International, d'environ 26 euros le kilo en France par exemple, ce positionnement sur un marché de niche haut de gamme est nécessaire, à la fois pour trouver ses clients sur les étals européens, mais aussi pour résister à la concurrence des fromages européens sur un marché national qui représente encore aujourd'hui 40 % des ventes de l'AOP.

La filière a également prospéré du fait de sa complémentarité avec d'autres produits. Etant un fromage à la consommation très saisonnée en hiver (environ 80 % des ventes), les fromageries insèrent la Tête de Moine au sein d'un panier de produits complémentaires, à l'exception du plus gros site de production, spécialisé dans la transformation de Tête de Moine, et traitant plus de 1 000 tonnes par an. Ainsi les périodes de consommation et d'affinage différentes de la Tête de Moine et du Gruyère (à affinage plus long et à la consommation moins saisonnée), dont la large zone AOP recouvre complètement celle de la Tête de Moine, en font deux fromages très souvent produits en alternance par les fromageries. Ainsi, dans la zone, la seule fromagerie ne produisant que du Gruyère et la seule ne produisant que de la Tête de Moine, précédemment mentionnée, s'échangent-elles des volumes importants de lait selon les saisons afin de s'adapter à la périodicité des produits. Il est à noter que la complémentarité est poussée au point que les cahiers des charges en matière des conditions de production du lait des deux appellations soient quasiment similaires ce qui permet une double certification à moindre frais des producteurs de lait, et la plasticité de l'allocation du lait pour les fromageries.

La zone AOP, surtout dans la partie des Franches-Montagnes, est également une région touristique en été et en hiver. Ces produits AOP sont souvent aussi les figures de proue d'une offre de fromages comportant plusieurs spécialités non AOP venant lisser la demande variable en fromages AOP. Commercialisés à des prix moins importants, ils permettent via des produits destinés au marché local ou national de valoriser le lait restant des producteurs



locaux. Sans cette complémentarité des offres, une AOP au marché de niche saisonné comme la Tête de Moine serait bien moins durable économiquement, *a fortiori* pour de petites unités de transformations.

Cette réduction de la saisonnalité voulue afin d'assurer une production fromagère en accord avec le marché est encore plus encouragée depuis la contractualisation de 2009. En effet les fromageries déterminent désormais, sous l'égide des décisions des Interprofessions respectives Tête de Moine et Gruyère et en fonction de leurs productions complémentaires de spécialités, les "quotas" et les prix mensuels payés aux producteurs afin d'inciter à la réduction de la variabilité intra-annuelle de production. Ceci est néanmoins perçu comme une contrainte et une difficulté supplémentaire pour beaucoup de producteurs, dans une région aux exploitations très herbagères, et ayant donc peu de leviers pour désaisonnaliser leur production laitière. Les éventuels abus en termes de prix et volumes dans le contrat sont réfrénés par le contrôle de l'Interprofession, soucieuse de la stabilité et de la résilience des unités de production et de transformation au sein de cette petite filière.

A contrario, dans les exploitations de lait d'industrie visitées, pour lesquelles la régulation interprofessionnelle n'existe pas, la volatilité des prix et des volumes à livrer est bien plus grande, générant une vraie crise pour ces exploitations, surtout pour herbagères, qui disposent de moins d'aliments achetés pour lisser leur production de lait sur l'année, et qui se retrouvent donc à livrer à contre-courant des signaux de prix donnés par la filière, sans possibilité à court terme d'ajuster leurs systèmes de production.

#### 4. Perspectives et fragilités de l'AOP Tête de Moine

Ces éléments sont révélateurs des forces influant sur la dynamique des filières suisses. Là où beaucoup de filières sont handicapées à l'export par leurs coûts élevés et la concurrence européenne, celle du Tête de Moine s'est placée sur une segmentation de marché de niche de luxe, aidée par le système législatif suisse et par ses accords internationaux de reconnaissance des AOP. Sa dynamique est contrôlée et encadrée par son Interprofession, dont le poids légal et financier en fait un acteur clé dans le fonctionnement de la filière.

Néanmoins, le fromage est inextricablement lié à son outil de consommation, la Girolle, dont le brevet a expiré. La forte augmentation du nombre de marques et de produits alternatifs

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



a incité à la création de fromages «contrefaçons » au mode de consommation similaire mais à plus faible coût de commercialisation. Bien que ces tentatives aient été pour le moment toutes contrées par l'Interprofession, l'on peut légitimement s'interroger sur le maintien de la prospérité de la filière si la concurrence venait à finalement percer sur ce marché de niche, notamment grâce à des coûts de production, et donc des prix de ventes, moins élevés.

Un autre élément est qu'en outre, toute direction donnée à la filière n'est validée qu'avec l'assentiment, souvent négocié longuement et âprement, de la production et de la transformation. Chaque décision doit donc être prise avec l'idée de sa résilience à moyen terme, des mois de négociations pouvant être nécessaires avant qu'une nouvelle direction stratégique ne soit donnée. Ce qui pourrait être perçu comme un frein à la compétitivité, et qui est source d'inertie pour la filière, est néanmoins plutôt perçu comme une assurance de visibilité par les acteurs de la production et de la transformation impliqués en son sein. Pour un fromage à la consommation saisonnée mais stable ou en légère croissance d'année en année, où la régulation de la qualité et du volume est cruciale pour assurer la pérennité de la filière, ces dispositifs assurent en effet une nécessaire coordination des acteurs, et des règles du jeu claires en cas de crise.

Ainsi, la forte évolution du taux de change euro-CHF de 2015 a entraîné des chutes importantes des ventes sur le début de l'année 2015, mais les efforts de régulation volumique de la production afin d'empêcher la surproduction et la chute des prix payés au producteur ont été répercutés de manière proportionnelle entre transformateurs et producteurs via l'autorité de l'Interprofession.

En comparaison, dans la région de l'AOP, au sein de la filière jumelle du "lait d'industrie" non fromager, la contractualisation ne donne qu'une perspective ne dépassant pas souvent le trimestre en termes de prix et de volumes. Situation qui est source d'anxiété pour producteurs comme pour transformateurs. En effet, si la politique de soutien importante aux filières fromagères semble avoir permis de rendre concurrentielle la production fromagère suisse sur le marché national et international pour la segmentation haut de gamme, la levée du contingentement des volumes produits sur le lait d'industrie, réalisée sans contrepartie financière, n'a débouché que sur l'effondrement et la volatilité des prix.

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

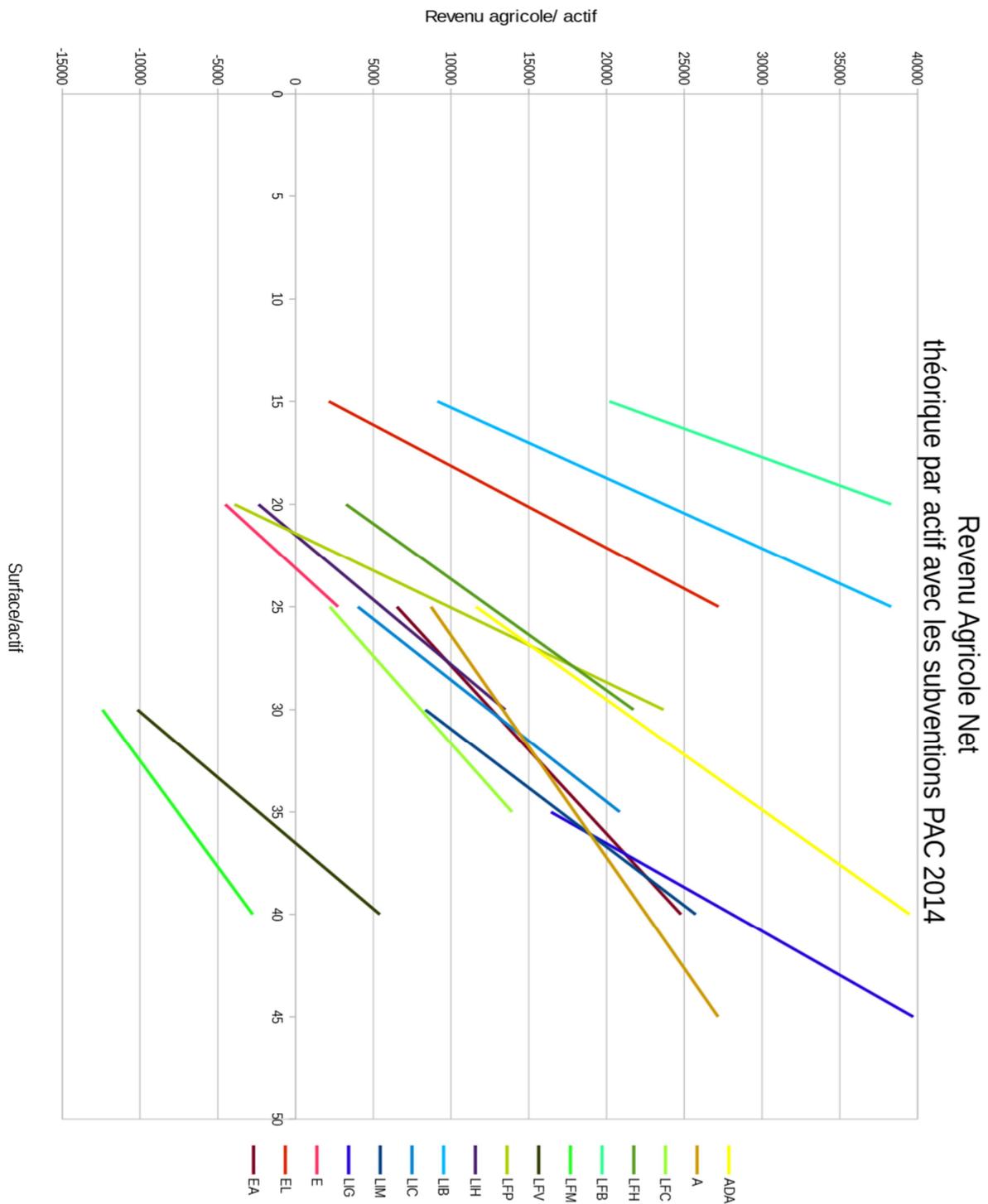


Figure 7 : Revenu Agricole Net en CHF par actif comparé aux hectares par actifs pour les différents systèmes étudiés, en remplaçant les aides suisses par les aides européennes

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



Au final, le bilan sur les perspectives de l'AOP Tête de Moine est mitigé. La dynamique, indéniable, de cette filière et de sa zone AOP repose d'abord sur la politique agricole suisse. Les exploitations de la région, parmi les plus grandes de Suisse (40 ha en moyenne dans la zone d'étude), bénéficient de subventions très importantes, tirant profit d'une politique conçue pour des structures de taille inférieure. C'est ainsi qu'en zone de montagne, elles touchent ainsi quasi systématiquement plus de 2 250 euros de subventions par hectare. La compétitivité de la filière à l'international est soutenue par la subvention au litre de lait de fromagerie qui permet de compenser la cherté du contexte économique suisse et la force monétaire du franc suisse qui handicape les exportations. Sans ces soutiens, la capacité des exploitations à survivre et à s'aligner sur les prix de marché européens, même sur une segmentation de luxe, serait compromise : la simulation de la rentabilité des systèmes avec le système de soutien européen présenté sur la figure 7 tend à le montrer. On remarque enfin que les systèmes fromagers enregistrent un plus fort recul en termes de revenu agricole que les systèmes de lait d'industrie. L'étude des modèles et de la figure 3 montre que cela est lié à une valeur ajoutée plus basse liée à une gestion des charges de production plus importante dans ces dernières, auxquelles la chute des prix du lait d'industrie les a historiquement poussés.

La filière laitière suisse a réussi à maintenir un tissu d'unités agroalimentaires locales dense et à ralentir la restructuration, notamment comparé aux pays limitrophes. Mais elle bénéficie d'une politique agricole suisse qui consomme un budget très conséquent, ce qui représente une menace à long terme pour l'avenir de ces filières suisses, fonctionnant avec des subventions constituant dans la majorité des cas plus de 80%, voire de 100% du revenu agricole, pourtant très élevé comparé aux standard européens de l'exploitation. *A fortiori*, une conséquence de cette politique agricole assurant la stabilité du revenu agricole a été un frein à des initiatives innovantes, sources de résilience dans les autres pays européens, par exemple dans les charges alimentaires des exploitations ou le développement de formes d'exploitations en commun dépassant celle de l'exploitation individuelle en nom propre (Sur 56 entretiens, seulement une seule exploitation en copropriété, le reste en individuel, et 5 cas de machines partagées entre deux exploitants, le reste en individuel ou en prestation de service agricole).

Dans le cas de cette AOP Tête de Moine tournée vers l'exportation, d'autres menaces plus spécifiques sont à soulever. La variation des taux de change du début de 2015 a entraîné

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



une chute de 15% des ventes à l'international. Et ceci même si le dispositif interprofessionnel a amorti et réparti les dégâts en imposant une diminution des quantités de fromages de 15 %, réparties proportionnellement entre transformateurs et producteurs, afin d'éviter une chute des prix. De plus la filière reste de faible taille, impliquant 300 producteurs, 8 transformateurs et 2 affineurs, et est donc très sensible à la restructuration. Se pose ainsi la question de l'asymétrie des rapports de forces si le nombre de transformateurs devait aussi se réduire, l'Interprofession et sa représentation symétrique des acteurs ne pouvant dès lors peut-être plus contrer le pouvoir oligopolistique de l'aval, concentré actuellement chez deux affineurs seulement.

Enfin, il convient de noter que cette prospérité de la filière fromagère est une source de tension avec le reste de la filière laitière d'industrie locale libéralisée. L'Interprofession, toujours dans un souci de maintien des prix et des débouchés pour un marché de niche, ne débloque de nouvelles autorisations de produire qu'avec une extrême parcimonie, malgré l'explosion des demandes d'adhésion à la démarche AOP. L'AOP reste donc une filière protégée et efficace, mais son effet stabilisateur sur les autres filières de sa zone AOP demeure limité. Preuve en est que son succès relatif n'empêche pas les contraintes de travail et d'astreinte liées à la production laitière de provoquer la disparition d'exploitations dans la filière. Cependant, la réalité de la restructuration est nuancée par le constat que la majorité des exploitations sont reprises en système allaitant ou en double activité, et que peu de disparitions réelles d'exploitations sont à déplorer. Bien entendu, le maintien de l'industrie locale et la progression du tourisme aident à ce bilan, mais l'influence inverse de la politique agricole sur ces paramètres n'est sans doute pas à négliger.

## Conclusion

La filière Tête de Moine a su tirer parti du système AOP suisse pour s'assurer une prospérité remarquable, même au sein d'une production laitière suisse confrontée à la dérégulation de ses marchés. Elle est alimentée par une politique de soutien très importante qui lui confère des coûts de fonctionnement et des prix de commercialisation sans commune mesure avec ses concurrentes européennes.

Grâce à une politique extrêmement coûteuse, le constat est sans appel. Avec une taille inférieure à leurs équivalentes françaises, les exploitations laitières suisses, en particulier

# COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



AOP, dégagent des revenus supplémentaires, assurent les services écosystémiques de manière régulière, et maintiennent une densité de main d'œuvre forte.

La libéralisation du lait en Suisse intervient donc dans ce contexte mouvant, et a été source de volatilité et de chute des prix apportés par la contractualisation, sans pour autant réussir à améliorer la compétitivité des exploitations laitières suisses à l'international. En témoigne le constat que les filières les plus résilientes, comme celle du Tête de Moine, sont les filières les plus soutenues et disposant du plus d'outils légaux et organisationnels pour justement annuler les effets de la libéralisation des marchés laitiers suisses.

## Bibliographie

Magnan A (2015), *Diagnostic-Agraire des Franches-Montagnes Suisse et étude sur l'impact économique des indications géographiques : Cas de la Tête de Moine en Suisse*, AgroParisTech).

Hubert Cochet, Sophie Devienne et Marc Dufumier, « *L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ?* », *Économie rurale*, 297-298 | 2007, 99-112.

S. Boisseaux et D. Barjolle (2004), *La Bataille des AOC en Suisse*, Presses polytechniques et universitaires romandes

Deruaz, Kröll, Trouvé (2010), *Sortie des Quotas laitiers, Tome 2 : Analyse des différents modes de régulation des marchés des produits laitiers dans le monde*.

Frédéric Clerson-Guicherd (2014), *De la contractualisation du système laitier suisse, des leçons à en tirer*, Université de Laval, Canada

AgriDéa (2015), *Mémento Agricole 2015*, Suisse

Office fédéral de l'agriculture (2015), [www.ofag.admin.ch/](http://www.ofag.admin.ch/), Suisse

Interprofession Tête de Moine (2014), *Rapport annuel 2014 de l'Interprofession*, Suisse

Office fédéral de l'agriculture (2015), *Rapport Agricole 2014 et autres données*, <http://www.blw.admin.ch/dokumentation/00018/00498/index.html>, Suisse, 2015

AgriDéa (2015), *RéFlex 2014-2015, Prix des productions agricoles, Agents de production, Coûts de structure, activités para-agricoles et famille, Contributions fédérales*, Suisse, 2015



## Annexe 1 : Les systèmes de production identifiés

A / Système allaitant temps plein (~15% des exploitations) : Ces exploitations herbagères de taille variable produisent des broutards à l'herbe et se caractérisent par une astreinte faible pour un revenu agricole moyen.

ADA / Système allaitant temps partiel (~10% des exploitations) : Ces exploitations sont proches du système précédent mais de plus faible taille et gérées par des doubles-actifs

E / Système équin (~1% des exploitations) : Ce système très rare est récent. Il est issu d'exploitations ayant complètement abandonné l'atelier bovin pour se concentrer vers l'atelier équin au cours des 15 dernières années à l'occasion d'un saut d'investissement.

EL / Système équin laitier (~7% des exploitations) : Ces systèmes intensifs en main d'œuvre et se basent sur la complémentarité entre un atelier laitier assez extensif et des ateliers équins tournés vers la sélection et/ou la prestation touristique.

EA / Système équin allaitant (~7% des exploitations) : Ces systèmes sont fondés sur l'articulation entre un élevage bovin allaitant peu astreignant et un élevage équin plus exigeant.

LIH / Système lait industrie herbager (~6% des exploitations) : Ce système cherche à valoriser une surface d'exploitation astreignante à labourer uniquement par les herbages. Les charges sont faibles, seule l'alimentation représente un budget, afin de compléter la ration.

LIB / Système lait industrie herbager bio (~2% des exploitations) : Variante proche du système précédent, ces exploitations sont sur un marché bio plus rémunérateur que le conventionnel.

LIC / Système lait industrie Céréales fourragères (~10% des exploitations) : Ce système, le plus courant en lait d'industrie, renouvelle ses prés par une rotation orge/triticales/avoine.

LIM / Système lait industrie Maïs (~2% des exploitations) : Ces systèmes possèdent des rendements laitiers par vache parmi les plus hauts de la zone d'étude. Ils tentent de maximiser sur l'année leur production laitière via l'affouragement en vert avec du maïs.

LIG / Système lait industrie de Grande Taille (~1% des exploitations) : Ces systèmes herbagers compensent le faible prix du lait d'industrie par une extensification de la production.

LFH / Système lait fromage herbager (~7% des exploitations) : Ce système est très proche de son équivalent lait d'industrie, les principales différences reposant sur le recourt exclusif au foin, venant ainsi remplacer l'ensilage d'herbe et la destination du lait, transformé en exclusivement en fromage.

LFB / Système lait fromage herbager bio (~3% des exploitations) Ce système est également proche de son équivalent lait d'industrie, et diffère de lui sur la gestion fourragère et la destination du lait.

LFC / Système lait fromage Céréales (~10% des exploitations) Également, ce système est proche de son homologue lait d'industrie, et diffère de lui selon les mêmes points que mentionnés précédemment.

LFM / Système lait fromage Maïs (~3% des exploitations) Ce système diffère de son homologue lait d'industrie sur la concentration de l'affouragement de maïs en vert sur août et septembre, et les vèlages sur le début de l'été afin de maximiser la production laitière au pic de paiement du lait Tête de Moine.

LFV / Système lait fromage Vallée (~10% des exploitations) : Ces exploitations usent de leurs sols épais et de leur climat plus doux des vallées de la zone AOP, pour faire pousser des céréales destinées à l'alimentation humaine comme le blé, mais aussi des betteraves fourragères ainsi que quelques oléoprotéagineux qui complètent la production laitière.

LFP / Système lait fromage mixte porcine (~2% des exploitations) : Ce système rare se rencontre à proximité des fromageries et valorise le petit lait de celle-ci via un élevage porcine intégré.